



Conséquence d une plainte pour tapage nocturne + injures

Par **cindy**, le **28/07/2010** à **20:18**

Bonjour,

ce week end nous avons fêter un diplôme chez moi, en est fait il y avait un peu de bruit mais ceci je l ai signalé par courrier déposer dans le hall de l entrée pour avertir les occupants. 23h30 les gendarmes sont venu constater et nous ont demandés de faire moins de bruit, chose qu on a fait.

je m en suis pris a une voisine pensant que c etait elle qui avait fait intervenir les gendarmes je l ai donc insulté...

Je lui ai présenté mes excuses le lendemain et elle m annonce qu elle a porté plainte pour injures de plus c est l autre voisine qui a porté plainte pour tapage nocturne.

Quand vont ils me convoquer?

Que vas être les conséquences sachant que je possède un casier judiciaire pour autres motifs ?

Merci de votre réponse

Par **chris_idv**, le **29/07/2010** à **11:44**

Bonjour,

Tout d'abord un rappel : le petit mot dans le hall expliquant que vous organisez un anniversaire, une fête etc... n'est en AUCUN CAS un sauf conduit que vous vous accordez à vous même et qui vous donne le droit de faire du bruit: cela n'a strictement aucune valeur.

Vous avez désormais 2 plaintes contre vous, pour 2 motifs différents, déposées par 2 personnes différentes, dont l'une est confirmée par un rapport d'intervention des forces de l'ordre ... et vous avez un casier judiciaire : je pense que vous aurez compris que les pronostics ne sont pas en votre faveur !

J'espère pour vous que votre casier judiciaire ne mentionne pas une peine de sursis pour des faits similaires sinon le sursis sera automatiquement et obligatoirement révoqué.

De mon point de vue si le Procureur de la république décide de poursuivre la procédure, ce qui est probable, vous serez dans un premier temps convoquée, en principe par un substitut du procureur, pour vous expliquer.

Si vos explications et vos regrets sont évalués sincères et convaincants cela peut éventuellement en rester là: vous avez présenté vos excuses sincères à vos voisins et la situation est désormais normalisée, par exemple.

Si par contre vous renoncez à adopter un profil bas (en clair si vous ne reconnaissez pas les faits, pourtant avérés, et si vous tenez tête au substitut du procureur de la république en inventant des excuses qui n'existent pas) alors vous serez très vraisemblablement considérée comme une personne qui n'a tirée aucun enseignement de la condamnation qui a donné lieu à une inscription sur votre casier judiciaire et vous allez vous retrouver devant le juge avec des réquisitions défavorables du Procureur de la République ... et vous risquez de prendre le maximum prévu :(

Ma suggestion : tenez vous très, mais alors très tranquille pour vous faire oublier pendant au moins les 12 mois à venir c'est à dire pas de nouvelle fête bruyante, pas d'accrochage avec vos voisins ... rien du tout !

Cordialement,